

j'aurai terminé et qu'il fera part de ses connaissances à la Chambre. Je me suis tenu en assez étroit et fréquent contact avec Radio-Canada—en contact constant je dirais—mais jamais on ne m'a informé que ce satellite serait lancé le 1^{er} novembre. On m'a dit que cela prendrait encore un an ou deux et je serais porté à croire que mon information est plus près de la vérité.

Je vois que le député des Territoires du Nord-Ouest tient beaucoup à participer au débat. Tout en sachant qu'il se retire de la vie politique active, il aime encore, j'en suis sûr, parler au nom de ses mandants qui voudraient bien avoir aussitôt que possible un service de télévision en direct. J'ai eu l'occasion et le plaisir de visiter Yellowknife, une des villes principales de sa circonscription, il y a un mois. J'étais surpris de constater à quel point ses commettants désiraient qu'on y construise une station. Apparemment, on n'a encore rien fait à ce sujet. Je suis quelque peu surpris que le député n'ait pas veillé à ce que la construction commence, puisqu'il a déclaré qu'il savait qu'il y aurait un émetteur auxiliaire là-bas le 1^{er} novembre. Il me semble qu'on aurait dû commencer à construire cette station depuis longtemps.

• (1650)

SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, le très honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (1700)

Et de retour:

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au suppléant de son Excellence le Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-183, loi modifiant le Code canadien du travail—Chapitre n° 18.

Bill C-5, loi modifiant la Loi sur le crédit agricole—Chapitre n° 19.

Bill C-215, loi modifiant la Loi sur les pensions—Chapitre n° 20.

Bill C-230, loi pourvoyant à la reprise des opérations des ports de Montréal, Trois-Rivières et Québec—Chapitre n° 22.

Bill C-203, loi modifiant la Loi concernant le poste de commissaire à la représentation—Chapitre n° 21.

M. l'Orateur: Avant que nous levions la séance, je rappelle aux députés que je les invite à se réunir dans la pièce 16. Ce sera pour nous une occasion de nous souhaiter d'heureuses vacances et bonne chance—qui sait ce qui peut arriver—pour les mois à venir.

[Français]

J'invite évidemment mes honorables collègues à me rencontrer dans quelques instants.

[Traduction]

J'aurais un mot à ajouter. Au début de la séance d'aujourd'hui, les députés ont eu l'amabilité de me féliciter pour la façon dont je m'acquitte de mes fonctions d'Orateur, mais j'aurais dû dire à ce moment-là que le succès d'un Orateur dépend infailliblement de la collaboration des députés. Il dépend aussi de l'aide, des secours et des conseils des fonctionnaires de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: J'ai souvent eu l'occasion par le passé de rappeler à la Chambre, aux visiteurs et à ceux qui s'intéressent au Parlement le travail magnifique des distingués fonctionnaires que sont notre greffier, notre sergent d'armes et les adjoints du greffier, qui nous permet de jouer notre rôle—si je puis m'exprimer ainsi—et de nous acquitter de notre tâche quotidienne de parlementaires.

[Français]

Au nom de mes collègues, je tiens à les remercier sincèrement et à leur souhaiter de bonnes vacances qu'ils ont bien méritées.

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Vous êtes un excellent président.

[Traduction]

(La Chambre s'ajourne à 5 h 6 en conformité de l'ordre spécial adopté le 6 juillet 1972, jusqu'au jeudi 28 septembre 1972 à 2 h de l'après-midi.)